

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 décembre 2010 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 13 décembre 2010, sous la présidence de Jean JUNG, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 19

Présents (16) : Jean JUNG, Paul BALANDRAS, Yves OBERTIN, Alain WEISLINGER, Jérôme GREFF, Jean-Claude KLER, Arsène KIEHL, Alain PISTER, Stéphane KNOLL, Claudine KLEIN, Thierry BOUR, Frédéric KLEIN, Jean-Claude WOLFF, Christiane HAMANN, Jean-Nicolas JUNG, Christine WEITER.

Procurations (3) :

Brunhilde HUBSCHER pour Alain PISTER
Charles WERNERT pour Paul BALANDRAS
Léon DIETSCH pour Jean-Claude WOLFF

Absents (4) :

Olivier GUGNON
Anthony GERBER
Anita BOUSCH
Hervé MALICK

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de la séance du 03/12/2010
2. Modifications budgétaires BP 2010 service assainissement
3. Prorogation du prêt relais du budget assainissement
4. Décisions modificatives BP 2010 M14
5. Acceptation de recettes
6. Ouverture d'une ligne de trésorerie
7. Devenir du cabinet médical de la Carmi de l'Est
8. Divers

1. Approbation du procès verbal de la séance du 03/12/2010

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour,

- le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 3 décembre 2010.

2. Modification budgétaire BP 2010 service assainissement

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour et 1 abstention,

- de procéder aux ouvertures et suppressions de crédits désignés ci-après :

Crédits	Compte	Ancienne prévision budgétaire	Modifications	Nouvelle prévision budgétaire
Suppression	6156	16 500 €	-2 000 €	14 500 €
Ouverture	66111	10 000 €	+2 000 €	12 000 €

3. Prorogation du prêt relais du budget assainissement

Par délibération du 30 octobre 2009, le conseil municipal avait autorisé le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt relais de 650 000 € dont le remboursement s'effectuera par affectation des produits à recevoir au plus tard le 31/12/2010. Le plan de relance du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.), auquel la commune avait adhéré, devait permettre de récupérer les fonds au courant de l'année 2010 et de rembourser ce crédit relais.

Or il s'avère que la commune ne touchera le F.C.T.V.A. qu'au premier trimestre 2011 et il faut donc proroger l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour et 1 abstention,

- d'autoriser le Maire à proroger le prêt relais n°00160 00048084806 auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe jusqu'au 31 mars 2011,
- que les conditions financières de ce prêt resteront identiques, soit un taux d'intérêts basé sur l'Euribor 3 mois majoré de 1 %.

4. Décisions modificatives BP 2010 M14

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, décide, par 18 voix pour et 1 abstention,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer la décision modificative ci-dessous :

Suppression au 60621	-2 000 €
Ouverture au 64168	+2 000 €

5. Acceptation de recettes

Suite à l'arrêt maladie d'un agent, l'assurance vient de nous faire parvenir un chèque concernant le remboursement de la période du 09/08/2010 au 30/09/2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à encaisser ce chèque d'un montant de 1 735,53 €.

6. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Monsieur le Maire de Spicheren est autorisé à ouvrir auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 400 000 € dont les conditions sont les suivantes :

- échéance : 31 décembre 2011
- taux : T4M + marge de 0,70 point
- intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact / 360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- commission : Commission d'engagement de 0,10 % sur le montant autorisé, soit 400 € payables à la signature du contrat

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

7. Devenir du cabinet médical de la Carmi de l'Est

Le Conseil Municipal est informé par l'intermédiaire d'un conseiller de l'éventuelle programmation de fermeture du cabinet médical de Spicheren village. Ce point est à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la Carmi de l'Est en janvier 2011.

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire un courrier au président du Conseil d'Administration pour lui indiquer notre position et défendre les intérêts des nombreux patients qui ont recours au service de ce cabinet médical.

8. Divers

- Salage des routes : manque de civisme et de respect de certains administrés envers les agents communaux. Un message paraîtra sur la chaîne du canal local pour rappeler certaines règles.
- Affaire au Tribunal d'Instance pour l'assainissement : l'affaire a été reportée au 19 janvier 2011.
- Le président du Conseil de Fabrique informe les élus de l'accord de l'Evêché pour l'acquisition du foyer Saint Laurent par la Commune. Les documents sont transmis en Préfecture pour validation.
- Dissolution de l'association « Die Spicherer Molles » : le solde du compte sera versé à l'A.P.E.S. (Association des Parents d'Elèves de Spicheren).
- S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : remerciements pour le prêt des locaux de la mairie pour leur formation.
- Population légale en vigueur à compter du 01/01/2011 : 3295 habitants.
- En accord avec la Poste et le Maire d'Etzling, il a été décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, tous les objets avisés lors d'une fermeture exceptionnelle de l'A.P.C. (Agence Postale Communale) de Spicheren seront à retirer à l'A.P.C. d'Etzling de 10 h à 12 h du lundi au vendredi.
- Association Jumelage Charente : pour la venue en juin de la délégation charentaise, celle-ci demande l'autorisation de poser une stèle ou plaque sur le domaine public au « point zéro » du départ de l'exode de 1939 de la population de Spicheren.
- Démission de l'agent d'animation de son poste d'assistant de langue dans le cadre du projet Trilingua. Un nouvel appel a été lancé pour pourvoir le poste à la rentrée de janvier.